

**Casino Municipal de Besançon - La Mouillère - Demande d'autorisation
d'extension de l'exploitation des machines à sous - Demande d'autorisation
d'exploitation de nouveaux jeux - Avis du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est rappelé que par arrêté du 30 décembre 1993, M. le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a accordé à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, l'autorisation d'exploiter le jeu de boule et les machines à sous, du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1998.

Depuis cette date, le nombre de machines à sous autorisé est de 130 :

* arrêté du Ministère de l'Intérieur du 9 décembre 1991 autorisant l'exploitation de 80 machines à sous,

* arrêté du Ministère de l'Intérieur du 28 juillet 1993 autorisant l'exploitation de 20 machines à sous supplémentaires,

* arrêté du Ministère de l'Intérieur du 30 décembre 1993 autorisant l'exploitation de 30 machines à sous supplémentaires.

Par lettre du 15 septembre 1997, M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs, nous informe que le Directeur de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère sollicite l'autorisation d'exploiter 70 appareils supplémentaires dits «machines à sous» ainsi que le jeu de la roulette anglaise (2 tables), le black jack (1 table) et le stud poker (1 table).

En application de l'arrêté ministériel du 9 mai 1997 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, la Commission de Délégation de Service Public a émis un avis favorable majoritaire à cette demande.

La Commission souhaite qu'une étude soit menée lors de l'instruction de la demande d'autorisation de renouvellement de l'exploitation des jeux afin de définir le nombre maximum de machines à sous pouvant être installées dans le casino.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur cette extension et, en cas d'accord, autoriser M. le Maire à signer le nouveau cahier des charges à intervenir.

«M. LE MAIRE : Je vous signale simplement que la même question était venue devant votre Conseil Municipal en 1995 et que la demande n'avait pas été suivie par la Commission des Jeux et par le Ministère. Les tenants de ce Casino redemandent donc auprès des services administratifs 70 appareils supplémentaires étant sûrs qu'ils n'obtiendront pas la totalité mais sans doute beaucoup moins.

Mme BULTOT : Nous avons, si mes souvenirs ne me trahissent pas, voté à trois reprises l'augmentation du parc de machines à sous pour le porter par touches successives à 130 unités. Les élus de l'AREV s'y sont toujours opposés. Il ne s'agit pas de notre part d'une sorte de pudibondisme qui consisterait à faire une crispation sur ces jeux, mais nous pensons franchement qu'il y a quelque chose d'anormal à favoriser ce type d'investissement pour prendre le plus souvent aux plus modestes afin de remplir les caisses de l'Etat et d'une certaine manière celles de la Ville.

L'année dernière, vous nous aviez donné l'assurance qu'on ne continuerait pas et que le chiffre de 130 machines était établi une bonne fois pour toutes. Nous sommes donc surpris que cette question revienne à nouveau et comme les autres fois, nous voterons contre car même si bien sûr ce n'est pas nous qui tenons la main des gens qui vont jouer, un tel projet ne peut être en aucune sorte un moyen de sortir des difficultés ou de sortir de la misère. Bien au contraire, il participera à faire plonger un certain nombre de familles que les services sociaux de la Ville devront recueillir à l'autre extrémité.

Il est bon parfois de se rappeler que, même en étant de gauche et écologiste, on ne peut pas faire n'importe quoi sous prétexte que cela remplit nos caisses. Porter de 130 à 200 le nombre de machines à sous, c'est quand même une extension de plus de 50 %. Même si l'étude souhaitée par la commission préconisait qu'il y a de la place soit pour cette extension, soit pour couper la poire en deux, le projet n'en a pas pour autant trouvé vertu à nos yeux. J'espère que nous serons encore plus nombreux que l'année dernière à montrer notre opposition.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, simplement pour dire qu'à l'image de Martine BULTOT, je confirmerai la position que j'avais prise la dernière fois pour des raisons quasiment identiques.

Je profiterai de ce point aussi pour évoquer le problème du Centre de la Mouillère, dont l'activité thermale justifie la pérennité du Casino. J'ai été choquée de voir qu'on avait fermé ce centre sans tambour ni trompette, qu'on aurait dû déjà le rouvrir au mois de juin, or c'est encore en l'état ! Peut-être que des difficultés se posent, ce n'est pas facile d'accord mais ce qui m'a choquée surtout de la part des services de la Ville, c'est qu'on ait laissé des gens qui avaient besoin de soins.

M. LE MAIRE : Je m'élève tout de suite. Ce ne sont pas les services de la Ville qui ont fait échec à la Mouillère. L'exploitation était confiée à un gérant à titre privé qui est parti. Nous avons donc fait appel à des candidatures à deux reprises mais on a bien des difficultés à trouver quelqu'un qui veuille reprendre cet ensemble. En aucun cas, la Ville n'est responsable de la fermeture de la Mouillère, que cela soit bien clair.

Mme WEINMAN : Je sais bien que vous n'avez pas décidé vous-même de fermer cet établissement mais je pense simplement qu'on aurait peut-être dû faire plus d'efforts, montrer plus d'obstination à trouver un arrangement même avec l'ancien prestataire ou en tout cas trouver un kinésithérapeute pour assurer les soins aux patients. Je trouve qu'on a manqué de correction vis-à-vis de ces malades.

M. LE MAIRE : Madame WEINMAN, ces malades ne sont pas les nôtres. Deuxièmement, le gérant est parti, laissant des dettes envers la Ville dont il ne s'est toujours pas acquitté d'ailleurs, et vous auriez voulu qu'on fasse appel à lui pour revenir gérer cet établissement ? C'était impossible, on ne savait même pas où il était passé ! C'est votre point de vue mais nous n'avons pas laissé tomber les malades ni cet établissement. On a essayé de parer au plus pressé en s'orientant vers des successeurs éventuels que l'on n'a pas encore trouvés.

M. BONNET : Au-delà des débats engageant des questions de personnes, il est évident qu'il faut qu'on arrive à maintenir une activité thermale qui est essentielle pour la Ville de Besançon et une condition sine qua non au maintien d'un Casino.

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre autour de ces machines à sous il y a deux ans avec des opinions très diverses au sein de la majorité comme de l'opposition. Je me souviens qu'on avait été élevé par la presse à la dignité de professeur de vertu alors que ce n'est pas une question de vertu mais un choix politique. Là encore, j'ai lu que la commission de délégation de service public s'interrogeait sur l'opportunité à augmenter éternellement leur nombre. Quelle est la position de la Ville de Besançon par rapport à cette question de fond ? Je reste persuadé qu'un certain nombre de Bisontins vont perdre de l'argent dans ces machines à sous, alors qu'ils n'en ont pas beaucoup. Je ne cherche pas à imposer aux gens de ne pas perdre de l'argent si c'est leur choix parce que je suis libéral mais il y a des limites et il appartient à une collectivité comme la nôtre de réfléchir à son éthique sur ce plan-là.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, j'aurais trois questions à poser sur ce dossier, questions que j'aurais posées à la commission si j'avais pu y participer.

Première question, ça va se recouper avec ce qui a déjà été dit, j'aimerais savoir si une étude a déjà été réalisée pour connaître le type de clientèle qui fréquente les salles de jeux du Casino Municipal ? Il serait intéressant de savoir si des personnes qui reçoivent des aides de l'Etat ou de collectivités vont jouer et perdre le peu de ressources dont elles disposent.

M. VUILLEMIN : On n'a pas à jouer ce rôle-là.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas de notre ressort, c'est de l'inquisition !

M. GRAPPIN : C'est une question que je pose. Je vous répète que je l'aurais posée en commission...

M. LE MAIRE : Monsieur GRAPPIN, c'est de l'inquisition. Vous cherchez à savoir si les personnes qui vont jouer là librement sont aidées...

M. GRAPPIN : Ce serait intéressant de le savoir. Les enquêtes sociologiques existent ; on en fait bien d'autres !

Deuxième question : 70 machines à sous, c'est 54 % de plus que celles installées actuellement. Dans quels lotos, pardon, (rires), dans quels locaux va-t-on les installer ? J'espère que le propriétaire ne sera pas obligé d'agrandir les locaux existants.

Troisièmement, je reviens sur le Centre de Rééducation : l'ouverture des salles de jeux du Casino est-elle liée au fonctionnement du Centre de Rééducation ? Je vous rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 1997, après avoir constaté la défaillance de l'ancien gestionnaire, vous aviez établi un calendrier de reprise par un nouveau concessionnaire et vous aviez prévu une réouverture pour le mois de juillet. A ce jour, le Centre de Rééducation est toujours fermé. Pourriez-vous faire le point sur ce dossier, vous avez répondu partiellement mais il faut savoir que plus on tarde la réouverture, plus l'établissement se dégrade.

M. LE MAIRE : C'est sûr.

M. PINARD : Je ne renoue pas avec M. GRAPPIN (réactions) car si on se met à fichier les gens qui vont jouer, il faudrait aussi fichier les fumeurs parce qu'eux aussi ils paient un impôt volontaire, ils nuisent à leur propre santé et ils leur arrivent de m'empoisonner. Donc je trouve qu'il faut encore être plus anti-tabac qu'on est anti-jeux.

Personne n'est à l'aise sur ce genre d'affaire, bien évidemment. Il y a trois sources de financement par ce que j'appelle l'impôt volontaire.

Il y a la française des jeux -tout à l'heure vous avez eu un lapsus freudien, vous avez parlé de loto- où il n'y a pas de retombée à ma connaissance sur les collectivités locales. Il y a le PMU, l'Etat prend du gras et il y a des retombées dans la région parisienne et aussi -le Canard Enchaîné en parlait encore pas plus tard que mercredi dernier- sur le budget annexe des prestations sociales agricoles. Nous, nous n'avons aucune retombée. Il se trouve que, à ma connaissance parce que c'est un tel maquis de textes, seuls les profits des Casinos sont partagés entre l'Etat et les collectivités locales et la somme que nous en retirons est de 9 MF. Je n'ai jamais joué, je ne jouerai jamais mais par rapport aux trois filières de jeux, c'est la seule dont la province retire quelque chose.

M. ROIGNOT : Je voulais simplement répondre tout à l'heure à Mme WEINMAN par rapport au Centre de Rééducation pour dire qu'on ne s'est pas désintéressé de l'affaire. Jacques VUILLEMIN pourrait le dire mieux que moi mais s'agissant des travaux qu'on a fait dans ce bâtiment, je rappellerai simplement que depuis le tout début du mandat on a investi 4 MF pour rénover ce Centre de Rééducation et le précédent gérant est parti dans les 6 mois qui ont suivi la remise en service du bâtiment rénové. Jacques VUILLEMIN expliquera mieux que moi les efforts qui sont faits pour trouver un nouveau gérant.

M. VUILLEMIN : Le discours est facile : aidez-nous à trouver les kinésithérapeutes !

M. JEANNEROT : Je ne crois pas que je puisse être suspecté d'être un défenseur acharné des machines à sous même si par un effet d'optique un peu étrange cette question revient périodiquement depuis que j'en ai la charge. Si vous regardez bien la délibération, il se trouve qu'en fait les différentes demandes d'extension qui ont été présentées, et notamment la dernière n'ont pas été suivies d'effet puisque le Ministère de l'Intérieur qui statue en dernier ressort n'a pas donné son autorisation. En ce qui concerne la dernière demande en 1995, il n'a pas donné l'autorisation pour une raison simple, c'est qu'à l'époque la demande d'extension était présentée comme liée à la reprise du restaurant du Casino par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère et le Ministère de l'Intérieur a estimé que cette ouverture était trop récente pour justifier l'extension immédiate des machines à sous. Maintenant que le délai est un peu plus long, la société d'exploitation demande l'extension qu'elle n'a pas encore obtenue. Donc il ne s'agit pas d'addition chaque fois répétée, mais plutôt de tentatives qui, à chaque fois, n'ont pas pu aboutir. Je crois que cela nuance quelque peu la réalité.

Par ailleurs, je vous précise que le prestataire a prévu également de mettre en place des jeux plus traditionnels en particulier la roulette anglaise, le black jack et le stud poker et cela va créer une dizaine d'emplois supplémentaires. Cela ne suffit pas certes à moraliser l'activité mais je crois que c'est bien de les intégrer dans la réflexion qu'on doit avoir.

M. MEUNIER : Je voudrais rappeler que le Centre Thermal fonctionne avec l'eau salée des puits de Miserey et si un jour ils tarissent, vous n'aurez plus de Casino et plus de thermal. Il faut le savoir. Alors j'attire votre attention sur les travaux très très importants qu'il y a à faire puisque cela fait partie de ma délégation. Je dis simplement que je vous invite, lors d'une prochaine commission, à m'accompagner à Miserey-Salines et vous verrez l'état qui frise l'insécurité des puits de Miserey-Salines.

Je me suis toujours abstenu sur ce dossier d'augmentation des jeux mais je voudrais qu'une partie de la somme que le Casino reverse à la Ville de Besançon soit consacrée à la rénovation de ces puits. J'attire votre attention sur ce problème auquel il faudra faire très attention à l'avenir.

M. VUILLEMIN : Deux choses : s'agissant de l'établissement thermal, je voudrais d'abord rassurer tout le monde ici, nous sommes des élus responsables. La Ville de Besançon a la chance, je dis bien la chance, de disposer d'un établissement thermal et d'un Casino à côté. Ne pas avoir la volonté de faire fonctionner tout cet ensemble, cet outil, ce serait irresponsable de la part de ceux qui sont en charge de la Ville. Je tenais à le rappeler.

Alors, il est facile de dire qu'il n'y a qu'à rouvrir mais la vérité est plus difficile. Depuis pratiquement le début de l'année avec les services, on a rencontré des cabinets de kinésithérapeutes, les syndicats de kinésithérapeutes et maintenant je commence à bien connaître cette profession. Tous les kinésithérapeutes nous tiennent le même discours : avec les quotas qui leur sont imposés, pour que l'établissement soit rentable, il faut être au moins 6. Trouver une équipe de 6 kinésithérapeutes qui acceptent de travailler ensemble, croyez-moi ce n'est pas si simple et je le dis très simplement mais très solennellement aussi. On y travaille, on a des contacts et nous avons et je tiens à l'affirmer ici publiquement, la volonté de rouvrir ce thermal dès que possible, simplement encore une fois il faut trouver l'équipe.

Deuxième chose, je reviens sur le Casino, il est facile sur ce genre de dossier de se faire plaisir la main sur le coeur au nom des grands principes : cachez ces machines que je ne saurais voir. Le Casino, il faut quand même le dire, c'est actuellement entre 50 et 60 emplois. On peut faire le jugement qu'on veut mais c'est cela, c'est une entreprise qui veut se développer tout simplement. On vient de le dire, le projet présenté c'est 12 à 15 emplois de plus, c'est 10 MF de recettes pour la Ville en rajoutant les taxes, qui permettent d'intervenir dans les espaces verts, de faire du social, de la culture, de donner de l'argent à l'Université, etc. et si on n'avait pas ces 10 MF dans notre budget, il faudrait bien qu'on les trouve ailleurs et 10 MF, c'est 3 points d'impôts.

M. LE MAIRE : Je crois que les uns et les autres, vous savez ce qu'est un Casino. Si vous ne savez pas, allez-y, pour répondre un petit peu à la question de M. GRAPPIN, voir qui fréquente ces salles de jeux. C'est toutes les catégories sociales de Besançon et d'ailleurs. Il y a à la fois des personnes âgées, des plus jeunes, etc., c'est très varié. Cela rend service très certainement puisque c'est ouvert jusqu'à 4 heures du matin et l'on peut venir y prendre un verre car il y a aussi un bar, de la musique, un orchestre. C'est un lieu de vie que les Bisontins et d'autres fréquentent. Peu importe le nombre des machines à sous, les personnes qui ont envie d'aller jouer iront et s'il n'y a pas de Casino à Besançon, ils iront à Luxeuil ou dans le Jura. Alors pourquoi finalement se priver de cela ? On est effectivement une ville d'eau et il faut maintenir les puits d'eau salée de Miserey. Mais je crois que dans l'exploitation des machines à sous, c'est les responsables qui savent, eux, combien de machines il faut, c'est de leur responsabilité.

Ils sollicitent donc l'avis du Conseil Municipal puis du Préfet. Ensuite, ce dossier passe auprès d'une Commission Nationale des Jeux, présidée par un Conseiller d'Etat, commission à laquelle j'appartiens suite à la proposition qu'avait faite le Ministre de l'Intérieur de l'époque qui était Charles PASQUA ; cette commission donne un avis et ensuite, le Ministre de l'Intérieur prend la décision. J'aime autant vous dire que les dossiers que je vois passer à cette Commission Nationale des Jeux émanent de toutes les villes d'eau qui ont envie de faire plus, de faire mieux. Elles demandent beaucoup pour avoir peu parce qu'on passe effectivement les demandes au peigne fin. Et même un avis favorable de cette commission peut très bien aboutir à un avis défavorable du Ministre. Du temps des Ministres de l'Intérieur Gaston DEFFERRE et Pierre JOXE qui étaient totalement opposés, on ne pouvait plus rien faire. Après, cela s'est un peu aménagé avec Charles PASQUA.

En conclusion, on peut très bien sur le fond n'être pas favorable pour des questions d'éthique, de morale, etc. mais on peut très bien aussi examiner les avantages que comporte pour la Ville l'existence d'un Casino et des machines à sous.

Je vous rappelle pour terminer que le 25 septembre 1995, nous avons eu exactement la même demande à laquelle nous avons donné un avis favorable mais comme l'indiquait Claude JEANNEROT tout à l'heure, cette extension n'a pas été autorisée peut-être déjà par la commission à laquelle je ne siégeais pas puisque cela concernait Besançon ou par le Ministre de l'Intérieur.

M. BONNET : Je voudrais simplement dire, Monsieur le Maire, qu'il n'est pas question ici de remettre en cause le principe du Casino et des machines à sous mais de se demander jusqu'où on envisage d'aller puisqu'en l'occurrence il y a 2 ans on nous a présenté une demande qui portait je crois sur 50 machines, aujourd'hui sur 70 puisque les 50 n'ont pas été acceptées au plus haut niveau. Vous dites que c'est de la responsabilité du délégataire mais la Ville a son idée sur cette question quand même.

M. LE MAIRE : Je pense qu'à cette question, seuls les responsables du Casino peuvent répondre. Est-ce qu'ils tournent avec les 130 machines actuelles, est-ce qu'ils tourneront mieux avec 150 - 200. Il y aura aussi les limites du Casino lui-même car on ne peut pas pousser les murs. Pour répondre à Martine BULTOT, je n'ai pas dit en 1995 qu'on s'arrêterait là car ce n'est pas à moi d'en décider, c'est une société qui gère une structure, un système et des jeux».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Tourisme, le Conseil Municipal se prononce favorablement à la majorité, neuf Conseillers votant contre et huit s'abstenant.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 1997.